



Direction des Affaires Juridiques
et des Assemblées

Hôtel de Ville et d'Agglomération
Place du Théâtre – BP 829
85021 La Roche-sur-Yon Cedex
Tél. : 02 51 47 47 47

Arrêté n° 2026-Ville-2619

Le Maire,

- Vu** le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-19,
- Vu** l'arrêté n° 2025-Ville-1777 du 2 octobre 2025 donnant délégation de signature à Denis GERBOUIN, Directeur de la citoyenneté et de la jeunesse et Directeur mutualisé des sports par intérim,

Considérant la nécessité d'assurer le fonctionnement normal de l'Administration.

Sur proposition de la Directrice générale des services,

Arrête

Article 1 : Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité, à **Denis GERBOUIN, Directeur de la citoyenneté et de la jeunesse** dans le cadre de ses attributions pour les actes suivants :

Mesures diverses :

- correspondances avec les usagers,
- correspondances administratives courantes ;
- correspondances avec les partenaires,
- notifications et attestations diverses ;

Pièces comptables :

- bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 € H.T. ;
- bordereaux d'exonération de mise en concurrence d'un montant inférieur à 2 500 € HT.

Gestion du personnel :

- états de frais de déplacements ;
- ordres de mission pour les déplacements en Région des Pays de la Loire ;
- validation des heures supplémentaires ;
- actes relatifs à la formation ;
- mesures courantes de gestion ;
- les fiches d'entretiens professionnels des agents de sa direction, en lieu et place de l'autorité territoriale.

Marchés publics :

Correspondances et pièces courantes d'exécution des marchés de travaux, fournitures et services, à l'exception des documents relatifs :

- à la modification du contenu des prestations ;
- aux délais d'exécution ;
- aux propositions d'acceptation d'un sous-traitant ;
- aux opérations de réception ;
- aux décisions de résiliation ;
- au traitement d'un différend en phase précontentieuse ou contentieuse.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Denis GERBOUIN, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par **Cécile DALAIS, Directrice générale adjointe des services mutualisée, responsable du Pôle services à la population**, dans le cadre de ses attributions (éducation, action sociale, autonomie, affaires culturelles, sports, citoyenneté et jeunesse, petite enfance, proximité et prévention, police municipale).

Article 3 :

La Directrice générale des services mutualisée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui remplace l'arrêté n° 2025-Ville-1777 du 2 octobre 2025.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 4 AVR. 2026

Le Maire,
Romain BOSSIS



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Le Tribunal Administratif précité peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr.